

au bétail et le travail sur place relatif à l'alimentation des animaux. Cette division comprend les branches suivantes: bétail, médecine vétérinaire, industrie laitière et aviculture. (3) La Division de l'industrie des plantes comprend l'horticulture, les grandes cultures, la pathologie végétale, l'entomologie et l'apiculture; elle surveille la production des fruits, des légumes et des semences et dirige les relevés sur les vergers, les petits fruits, les plantes bulbeuses et les zones de serres; elle s'occupe en outre de la suppression des insectes nuisibles et des maladies cryptogamiques, de l'inspection et du contrôle des mauvaises herbes et de l'avancement en général des cultures. (4) La Branche du déboisement et du développement agricole est chargée du déboisement des terres agricoles et de leur développement. Cette branche a été créée durant l'année financière 1945-46.

Les fonctionnaires du Ministère chargés de l'extension sont assignés à 16 centres agricoles de la province.

Sous-section 3.—Collèges et écoles d'agriculture des provinces

Une étude de ce sujet a paru aux pp. 204-213 de l'Annuaire de 1943-44.

Section 2.—Statistiques de l'agriculture*

Service des correspondants agricoles.—Grâce aux services bénévoles des correspondants agricoles du gouvernement fédéral, des renseignements précis, opportuns et impartiaux sont publiés dans tout le Canada.

Statistiques du recensement.—En plus des données recueillies tous les ans et qui font l'objet de cette section, des statistiques importantes sont publiées après chaque recensement décennal pour le Dominion et chaque recensement quinquennal pour les Provinces des Prairies. Les données plus importantes, tirées du recensement de 1941, se trouvent aux pp. 258-263 de cette édition, tandis que les détails publiés à la suite des recensements de 1931 et de 1936 sont donnés à la p. 153 de l'Annuaire de 1941.

Sous-section 1.—Revenu en espèces de la ferme

En 1945, les cultivateurs canadiens reçoivent, en espèces, de la vente de leurs produits la somme de \$1,686,000,000 comparativement à \$1,826,000,000 en 1944 et \$722,000,000 en 1939.

Le déclin du volume de la production est la cause de la diminution du revenu en espèces. En plus des montants ci-dessus mentionnés, les cultivateurs, surtout des Provinces des Prairies, reçoivent \$6,439,000 en 1945 comme versements supplémentaires en vertu de la loi sur la réduction des emblavures, de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de l'arrêté en conseil sur le revenu de la ferme des Prairies. Le chiffre comparable de ces paiements en 1944 est de \$17,681,000.

Les estimations du revenu en espèces ne comprennent pas le revenu provenant de sources extérieures ni la valeur des produits consommés à la ferme. Le revenu en espèces de la ferme, ajouté à ces derniers montants, représente ce dont le cultivateur dispose pour défrayer sa subsistance et ses dépenses d'exploitation, ses nouvelles immobilisations, l'amortissement de sa dette et ainsi de suite.

* Révisé à la Branche de l'Agriculture, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche recueille et publie des statistiques primaires et secondaires sur l'agriculture, y compris celles de la production et de la distribution des produits agricoles. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, les estimations des récoltes et du bétail, la valeur des terres agricoles, les gages de la main-d'œuvre agricole et les prix mensuels et annuels reçus par les fermiers pour leurs produits. Les statistiques secondaires comprennent l'écoulement du grain et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, les industries du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Une liste des publications de cette branche paraît au chapitre XXXII, section 1, sous l'en-tête "Production".